

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le mardi 8 octobre 2019, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Madame Ginette Noël, pro-mairesse, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Jean-Guy Lapierre  
Yvon Charrette  
Charles Desrochers  
Rose-Anne Lévesque

Monsieur le Maire Réjean Guay et Madame Chantal Thibault conseillère sont absents.

Madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière adjointe, est présente.

**2019-10-276      Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 3.23 pour le raccordement de 3 génératrices.

Adoptée

**2019-10-277      Adoption du procès-verbal**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

Adoptée

**2019-10-278      Liste des comptes payés au cours du mois de septembre**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois de septembre au montant de 22 200.71 \$ du chèque numéro C1910966 à C1911006 et du paiement direct numéro P1910102 à P1910121.

Adoptée

**2019-10-279      Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 65 573.64 \$ du chèque numéro C1911007 à C1911028 et des paiements directs numéro P1910122 à P1910132.

Adoptée

**2019-10-280      Dépôt des dépenses salariales**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales du mois de septembre.

Adoptée

**2019-10-281      Correspondance**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

**2019-10-282      États des revenus et des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter l'état des revenus et des dépenses tel que présenté.

Adoptée

**2019-10-283      Dérogation lot 3 000 440**

Considérant que la distance entre sa remise à bois et son garage est de 1.28 m et notre règlement de zonage prévoit 2.0 m ;

Considérant que le spa est sur des pieux dans la bande riveraine et que ledit règlement précise que sont en principe interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la bande riveraine;

Considérant qu'aucun permis n'a été délivré pour sa remise à bois, l'installation du spa ainsi que le patio et la terrasse qui ne faisaient pas partie de la demande de dérogation, mais qui sont dérogatoires à notre présent règlement;

Considérant que le patio et la terrasse ne faisaient pas partie de la demande de dérogation et selon le certificat de localisation ils seraient autorisés par la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Considérant qu'il semble que le patio et la terrasse aient été construits et aménagés en 2008 et que selon l'article 12.2 du règlement en vigueur à l'époque les belvédères et les espaces de détente étaient autorisés;

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu d'accepter les recommandations du CCU et de demander au propriétaire de déplacer sa remise à bois à 2.0 m tel que prévoit le règlement de zonage art. 15.2.2 b., ainsi que de déplacer son spa à l'extérieur de la bande riveraine, mais d'autoriser de garder le patio et la terrasse tels qu'ils sont.

Adoptée

**2019-10-284      Avis d'infraction lot 5 256 285**

Attendu qu'un permis a déjà été émis pour la galerie par le passé;

Attendu que la galerie était déjà existante et que les travaux demandés sont des travaux d'entretien;

Attendu qu'aucune construction n'est autorisée en bande riveraine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu d'autoriser les travaux de la galerie existante empiétant dans la bande riveraine, mais de refuser l'agrandissement de la maison qui était sur toute la surface de la galerie tel qu'indiqué au certificat de localisation.

Adoptée

**2019-10-285      Règlement conteneurs**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers de maintenir notre réglementation sur les conteneurs.

Adoptée

**2019-10-286      Adoption du projet de règlement sur les vidanges des fosses septiques**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'adopter le projet de règlement sur les vidanges des fosses septiques.

Adoptée

**2019-10-287      Avis de motion pour le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 06-2019**

Monsieur Jean-Guy Lapierre donne avis de motion pour le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 06-2019.

Adoptée

**2019-10-288      Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage 06-2019**

Il est proposé par monsieur Yvon Charette et majoritairement résolu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 06-2019.

Adoptée

**2019-10-289      Mandater un huissier**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu de mandater la firme d'étude Kevin Plante pour l'envoi de lettres d'avis d'infraction pour les personnes qui ne réclament pas leurs lettres recommandées.

Adoptée

**2019-10-290      Mandater un adjoint au responsable de l'émission des permis et certificats pour les tests de coloration**

Attendu que monsieur Antonio Leblanc soit nommé adjoint au Responsable de l'émission des permis et certificats, et qu'il soit en conséquence autorisé à exercer tous les pouvoirs qui lui sont accordés en vertu de toute réglementation applicable à la municipalité de Rivière-Héva, dont notamment ceux relatifs à l'inspection des propriétés situées dans les limites de la municipalité;

Attendu que monsieur Antonio Leblanc est spécifiquement autorisé, conformément à l'article 119.0.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q. c. Q-2, à exercer tous les pouvoirs pouvant être dévolus au fonctionnaire autorisé par le ministre de l'Environnement conformément à l'article 119 de cette même loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de mandater Antonio Leblanc comme responsable pour aller prendre des tests de coloration.

Adoptée

**2019-10-291      Programme PIIRL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accorder un montant de 25 000\$ par an, pour une période de 5 ans dans le cadre du programme PIIRL pour les travaux d'amélioration du chemin du Lac Malartic.

Adoptée

**2019-10-292      Service d'évaluation – MRCVO**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu d'appuyer la MRCVO dans sa démarche d'avoir son propre service d'évaluateur et d'adhérer à leur service d'évaluation.

Adoptée

**2019-10-293      Inscription au colloque et à la formation pour la SST**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de faire l'inscription de Sylvie Marleau au colloque et à la formation pour la santé et sécurité au travail au montant de 240 \$ plus les taxes.

Adoptée

**2019-10-294      Adhésion - système d'alerte**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'adhérer à la compagnie Komutel pour le système d'alerte qui sera utilisé pour la sécurité civile ou pour les besoins du bureau au montant de 2 230.00\$ plus les taxes. Les frais comprennent la plate-forme du serveur, l'hébergement, la formation et l'installation. De plus, les frais mensuels seront de 55.00\$ plus taxes par mois.

Adoptée

**2019-10-295      Modification de l'horaire à la bibliothèque**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu de changer l'horaire de la bibliothèque les mardis soirs qui sera de 19h à 20h, ainsi que de fermer la bibliothèque lors de tempêtes ou de température extrême durant la période hivernale.

Adoptée

**2019-10-296      Achat d'ordinateurs à la bibliothèque**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu de procéder à l'achat de deux nouveaux ordinateurs pour la bibliothèque.

Adoptée

**2019-10-297      Démission de Marc Turcotte à titre de pompier**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'accepter la démission de Marc Turcotte à titre de pompier. Une lettre de remerciement lui sera envoyée.

Adoptée

**2019-10-298      Repas 5 services – achats de 2 tables**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu que la municipalité contribue pour 960\$ (2 tables de 8 convives) pour ses employés et s'ils sont accompagnés, ce sera de leur conjoint.

Adoptée

**2019-10-299      Demande d'aide financière de la Maison de la famille**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et majoritairement résolu de contribuer une somme de 200\$ à la Maison de la famille.

Adoptée

**2019-10-300      Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration**

Attendu que la municipalité de Rivière-Héva a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu que le conseil de la Municipalité de Rivière-Héva approuve les dépenses d'un montant de 51 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

**2019-10-301**      **Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 85 115 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu que la municipalité de Rivière-Héva informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

**2019-10-302**      **Programme d'aide financière pour les besoins en formation pour les pompiers 2020-2021**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Rivière-Héva désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Rivière-Héva prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée de l'Or en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée de l'Or.

Adoptée

**2019-10-303      Autorisation de signature - acte d'annulation notarié**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière et adjointe, Madame Cindy Paquin ainsi que la Pro Mairesse Madame Ginette Noël à faire la signature de l'acte d'annulation notarié pour une servitude de passage pour les lots 3 000 956 et 3 000 963.

Adoptée

**2019-10-304      Déviaton de la route 117**

Attendu que la municipalité de Rivière-Héva a rencontré deux représentants du MTQ pour la déviation de la route 117;

Attendu que le MTQ veut céder le chemin à la municipalité;

Attendu que la Municipalité ne recevra aucun dédommagement pour avoir ce nouveau chemin à entretenir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de refuser que le MTQ cède ce nouveau chemin à la Municipalité.

Adoptée

**2019-10-305      Raccordement de 3 génératrices**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu de procéder à l'installation de 3 raccords de génératrices par Moreau Électrique pour un montant de 19 092,18\$ plus les taxes. Ces raccords serviront pour la sécurité civile en cas de mesure d'urgence.

Adoptée

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Le conseil a su répondre aux questions

**2019-10-305**      **Levée**

À 20h23, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

---

Cindy Paquin  
Secrétaire-trésorière, adjointe

---

Ginette Noël  
Pro Mairesse